

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 Avril 2018
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 26

Membres en exercice : 35

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, KOCHER BERNADETTE, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, HOCH GEORGES, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, RICHERT Robert, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WEHRUNG FREDDY, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant(s) : KOCHER BERNADETTE (de M. KREISS Alfred), MM : HOCH GEORGES (de M. WEISBECKER Jean), WEHRUNG FREDDY (de M. KLIPFEL Jean-Louis)

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ATZENHOFFER Alphonse à M. ISEL Roger, PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SCHNEPP Franck à Mme LEDIG Evelyne, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, WEISBECKER Jean

Invité(s) : Mme MARAJO-GUTMULLER Nathalie, M TORTEROTOT Pierre.

Excusé(s) : Mme la Sous-Préfète de Haguenau -Wissembourg, MM : BERTRAND Rémi, KENNEL Guy-Dominique, REISS Frédéric.

Réunion du 09.04.2018 – 19h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach - Salle de réunion Pechelbrom - Invitation avec ordre du jour envoyée le 29.04.2018 et complété d'un rapport de présentation envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).

Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

8 invités permanents (Mme le Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg, M. le Député, Mme et M. le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, M. le trésorier de Woerth, les DNA),

Séance publique.

Compte rendu avec tableau des décisions précisant le nom des votants et l'indication du sens de leur vote en annexe.

Invités autres à cette séance : non.

Intervenants extérieurs :

- M. Ostermann, au titre de la SISA – intéressée par une installation au 80 grand' rue à Woerth

Elus excusé(e)s – procuration :

M. Schlosser, - procuration à Mme Deschler

M. Sigrist, - procuration à M. Fuchs,

M. Schneider D, - procuration à M Ball,

M. Atzenhoffer, - procuration à M Isel

M Pfeiffer-Rinie, - procuration à M Wernert,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

M Schnepp, - procuration à Mme Ledig.

Elus excusé(e)s : M. Kreiss, représenté par son suppléant Mme Kocher

Invités excusés : M. Reiss.

Précisions : Mme ZUGMEYER arrive en séance à 20h30, M. Charles SUSS quitte la séance à 21h.

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 27/03/2018.

Le président ouvre la séance à 19h30. Le président accueille les conseillers communautaires et donne la parole à M. Isel qui introduit le point 019.2018. M Isel donne ensuite la parole au Dr Ostermann, représentant la SISA intéressée pour une installation au RDC du 80 Grand'Rue à Woerth.

Désignation d'un secrétaire de séance,

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
M. MULLER Jean est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 05.02.2018.

Le compte-rendu de la séance du 05.02.2018 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire réuni en commission finances du 26.03.2018.

Le compte-rendu de la séance du 26.03.2018 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu de débat d'orientation budgétaire est approuvé à l'unanimité.

Opération anticip'âge de l'ABRAPA :

Présentation par Valérie du programme anticip'âge de l'ABRAPA, pour lequel la communauté de communes assure le relais de l'information auprès des communes membres. Cette information sera complétée par un mail aux communes. Les communes intéressées pourront s'inscrire dans la démarche auprès de l'ABRAPA directement.

1. ELUS

017.2018 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire - suppléant pour Hegeney.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil municipal de Hegeney en date du 29.03.2018 : « désignation des délégués en remplacement de M. Gangloff »,

Considérant que la commune de Hegeney est représentée au sein du conseil communautaire par un délégué suppléant, et que ce délégué suppléant a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et 1^{er} adjoint de ladite commune, et qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouvel élu délégué suppléant représentant la commune au sein du conseil communautaire, l'adjoint remplaçant M Gangloff étant Mme Zugmeyer,

Considérant que Mme Zugmeyer n'est pas présente lors de vote de ce point,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'installation de M. Danielle ZUGMEYER, adjointe à Hegeney, comme nouveau conseiller communautaire, délégué suppléant, à la suite de la démission de M Christian GANGLOFF, 1^{er} adjoint, du conseil municipal de Hegeney,**
- **De demander à ce nouveau conseiller communautaire de siéger dans les instances intercommunales aux lieux et places du conseiller démissionnaire, à savoir :**
 - **Commission mobilité, aménagement numérique et services de proximité aux associations et communes,**
 - **Commission communication.**
- **De remercier M. Gangloff pour le travail qu'il a fourni en tant que délégué communautaire au sein du conseil et des commissions auxquelles il participait,**

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

**018.2018 : Représentation auprès de la commission locale assainissement du SDEA
Alsace-Moselle : nouveau représentant pour la commune de Goersdorf-Mitschdorf.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil municipal de Goersdorf-Mitschdorf n° 6 en date du 02.02.2018 : « désignation du représentant SDEA suite au transfert de compétences »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°092.2014 en date du 28.04.2014 : « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°102.2014 en date du 02.06.2014 : « Elus : représentation aux organismes extérieurs »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°119.2014 en date du 07.07.2014 : «Elus : représentation aux organismes extérieurs : SIVOM de Wissembourg – SIVU de Soultz »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°001.2018 en date du 05.02.2018 : « Eau : adhésion au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Soultz-Sous-Forêts : confirmation et désignation des délégués intercommunaux »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2018 en date du 05.02.2018 : «Eau : adhésion au SDEA Alsace Moselle : confirmation d'adhésion et détermination des territoires-commissions locales et désignation des membres représentants»,

Vu la délibération du conseil communautaire n°003.2018 en date du 05.02.2018 : « GCE-GEMAPI : adhésion au SDEA Alsace Moselle : détermination du territoire-commission locale et désignation des membres représentants

Vu la délibération du conseil communautaire n°152.2016 en date du 19.12.2016 : «Représentation au SDEA : désignation d'un représentant »,

Considérant le souhait de la commune de Goersdorf-Mitschdorf de substituer Mme Karine GARDON au profit de M. Franck SCHNEPP en tant que représentant de la commission locale SDEA assainissement au titre de la commune susnommée,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De désigner, en lieu et place de Mme Karine GARDON, M. Franck SCHNEPP comme représentant intercommunal au sein de la commission locale SDEA « assainissement » au titre de la commune de Goerdorf-Mitschdorf,**
- **De demander au SDEA Alsace Moselle de prendre en compte la présente décision dans le cadre des futurs travaux de la commission locale « assainissement »,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

INFO.2018 : Installation des commissions locales SDEA pour la compétence eau et élection de deux administrateurs/conseillers territoriaux au SDEA.

Elu référent : Roger ISEL

Agent référent : Fabrice KIRSCH

La séance d'installation de la commission locale SDEA « eau » s'est déroulée le 22 mars. A ce titre, ont été élus :

- Président de la commission locale sud (ex territoire du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs) : M. Roger ISEL (maire de Hegney et conseiller communautaire titulaire),

- Commissions locales communales : le représentant de la commune,

- Administrateurs/conseillers territoriaux auprès du SDEA : MM. Roger Isel (maire de Hegney et conseiller communautaire titulaire), et Christian Trautmann (adjoint de Lembach).

Un point plus précis de la séance d'installation et du rôle de la commission, de son président et des conseillers territoriaux pourra être fait en conseil communautaire sur demande.

2. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - ACTIONS TRANSVERSALES - COOPERATIONS

Pas de délibération.

3. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - ECONOMIE TOURISME CULTURE

019.2018 : Modification de la délibération 014.2018 : Espace RDC de la résidence seniors à Woerth " Le Dom@ine " - 80 grand-rue : modification des conditions de mise à disposition des locaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2017 en date du 03.07.2017 : «Espace RDC de la résidence seniors à Woerth " Le DomAîne " – 80 grand-rue : définition de la vocation du local et fixation du prix de mise à disposition,

Vu la délibération du conseil communautaire n°095.2017 en date du 18.12.2017 : « Le DomAîne : espace RDC à Woerth – 80 grand-rue : fixation du prix de mise à disposition – modification de la délibération n°044.2017 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°014.2018 en date du 05.02.2018 : « Résidence « Le domAîne » à Woerth : Espace tertiaire au RDC du 80 Grand'Rue : modification de la durée de dérogation au loyer »,

Considérant le projet de bail professionnel,

Considérant la poursuite des négociations avec les membres de la SISA, et les accords suivants conclus :

- Suppression de l'échéance du 31.12.2019 pour la dérogation au bail professionnel. La SISA payera les loyers en fonction de l'occupation réelle par bureaux,*
- A compter du 1er juin 2019, la communauté de communes se réserve le droit, sans opposition possible de la SISA, de louer les bureaux inoccupés à des locataires dont l'activité est compatible avec un espace tertiaire à vocation médicale. La communauté de communes et la SISA s'engagent à se tenir régulièrement informé (tous les 3 mois minimum) sur l'occupation des bureaux.*

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du Dr Ostermann, représentant de la SISA,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier les termes de la délibération n° 014.2018 afin d'acter les modifications suivantes :**
 - **Suppression de l'échéance du 31.12.2019 pour la dérogation au bail professionnel. La SISA payera les loyers en fonction de l'occupation réelle par bureaux,**
 - **A compter du 1er juin 2019, la communauté de communes se réserve le droit, sans opposition possible de la SISA, de louer les bureaux inoccupés à des locataires dont l'activité est compatible avec un espace tertiaire à vocation médicale. La communauté de communes et la SISA s'engagent à se tenir régulièrement informé (tous les 3 mois minimum) sur l'occupation des bureaux.**
- **De confirmer les autres dispositions de la délibération n°014.2018, ces dernières demeurant inchangées,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

020.2018 : Mise à disposition du bâtiment innovant Est à Preusdorf en vue de l'installation d'une crèche privée.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2017 en date du 03.07.2017 : «Bat'innovant à Preusdorf : mise en exploitation des bâtiments, fixation des modalités de mise à disposition des locaux et mise à disposition du bâtiment Ouest »,

Considérant le bâtiment innovant intercommunal à Preuschorf, composé de deux ensembles : bâtiment Est et bâtiment Ouest,

Considérant l'intérêt pour le territoire de permettre l'implantation d'un équipement de type micro-crèche privée à Preuschorf, et dans un bâtiment intercommunal,

Vu le projet de bail commercial,

Vu l'avis favorable de la commission économie, commerce, artisanat industrie,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De valider la mise à disposition du local Est du bâtiment innovant intercommunal à Preuschorf en tant que local professionnel pour l'exercice d'une activité de micro-crèche privée, et le projet de bail commercial en fixant les conditions,**
- **D'engager les démarches en vue de permettre l'installation d'une micro-crèche privée sur ce site, et notamment :**
 - o **pour effectuer le changement de destination du local,**
 - o **pour procéder au classement du bâtiment Est en établissement recevant du public de type 4,**
 - o **en réalisant les aménagements permettant d'obtenir le classement en ERP de type 4, intégrant la pose d'une clôture étant entendu que les aménagements propres à l'installation de la micro-crèche seront du ressort du locataire,**
- **De demander au président de prévoir les crédits correspondants au budget et de l'autoriser à solliciter tout cofinancement, notamment auprès des services de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local,**
- **De mettre à disposition le bâtiment Est sous forme de bail commercial sur une durée de 9 ans (3/6/9) au profit de la SAS (société par actions simplifiées) « La Cabane des Toupetits », et d'autoriser la SAS à tenir des permanences sur site préalablement au démarrage de l'activité,**
- **De fixer le loyer de mise à disposition à 800 € HT par mois,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

4. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - COHESION SOCIALE

021.2018 : Développement des activités du relais assistantes maternelles intercommunal à Lembach : convention de mise à disposition de locaux.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le relais assistantes maternelles intercommunal et la convention avec l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin), gestionnaire du service,

Considérant l'intérêt de développer les activités du RAM au sein des communes membres,

Considérant le projet de convention tripartite relative à l'organisation d'ateliers à destination des assistantes maternelles par le RAM à Lembach,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative réunie le 19.09.2017,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le développement des activités du RAM intercommunal (Relais Assistantes Maternelles) et l'organisation d'ateliers à destination des assistantes maternelles délocalisés sur le territoire, et notamment sur Lembach dans des locaux mis à disposition par la commune (mise à disposition gratuite),**
- **De valider le projet de convention tripartite type correspondante avec la commune de Lembach (et qui pourra être utilisé le cas échéant avec les autres communes du territoire), fixant les conditions de mise à disposition des locaux dans le cadre des activités du RAM, et d'autoriser le président à signer ladite convention,**
- **De demander à la commune de Lembach de prendre une délibération concordante validant les termes de la convention et autorisant le maire à signer,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

022.2018 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques aux collégiens : Séminaire de Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la demande de subvention du collège Séminaire des Jeunes à Walbourg en date du 06.12.2017, pour le séjour à Valmeinier du 07.01.2018 au 12.06.2018, et en date du 16.11.2017 pour le séjour en Grèce du 12.02.2018 au 17.02.2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, quatre abstentions, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour à Valmeinier :**

19 élèves pendant 6 jours : 342 € (19 x 6 x 3 €)

- **Le versement d'une aide pour le séjour en Grèce :**

13 élèves pendant 6 jours : 234 € (13 x 6 x 3 €)

- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

5. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - ENVIRONNEMENT, HABITAT, ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

023.2018 : Démarche TEPOS et service de conseil en climat, air, énergie : prolongement du service et création du poste correspondant.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°143.2016 en date du 19.12.2016 : « Service « conseiller en énergie partagé » : renouvellement de financement avec l'ADEME et la communauté de commune du Pays de Wissembourg

Vu la délibération du conseil communautaire n° 081.2017 en date du 13.11.2017: « Renouvellement de l'engagement dans la démarche Plan Climat de l'Adéan »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°083.2017 en date du 13.11.2017 : « Engagement et conduite d'une démarche « destination TEPOS »

Vu la délibération du conseil communautaire n° 091.2017 en date du 13.11.2017 : « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel »,

Vu la convention de financement avec l'ADEME pour un poste de Conseiller climat air énergie partagé jusqu'en mars 2020,

Vu la convention de partenariat avec la communauté de communes du pays de Wissembourg pour la mutualisation d'un poste de conseiller climat air énergie partagé jusqu'en septembre 2018,

Considérant la labellisation TEPCV du territoire Sauer-Pechelbronn, et l'engagement de la démarche « destination TEPOS »,

Considérant la fin du service de conseiller en énergie en septembre 2018, tel que conventionné avec la communauté de communes du pays de Wissembourg,

Considérant que le conseiller climat air énergie partagé assure le suivi des consommations et dépenses énergétiques de la communauté de communes et des communes et pilote la démarche « territoire à énergie positive » de la communauté de communes, comprenant un plan d'actions basé sur le diagnostic des potentiels d'énergies,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De rappeler et confirmer l'engagement de la communauté de communes dans la démarche de développement du territoire « Destination TEPOS », venant en complément à la labellisation TEPCV,**
- **De prolonger et renforcer le service de conseil en énergie à destination des collectivités membres, en vue de tendre vers un territoire à énergie positive,**
- **De créer un poste permanent aux grades de technicien territorial catégorie B, conseiller climat air énergie (CCAE), à temps complet, chargé du suivi et de l'optimisation des consommations et dépenses énergétiques de la communauté de communes et des communes membres et pilote la démarche « territoire à énergie positive » de la CCSP, comprenant un plan d'actions basé sur le diagnostic des potentiels d'énergies,**
- **De préciser que ce poste est susceptible d'être partagé avec une collectivité territoriale ou un établissement public voisin, par conventionnement après délibération concordante des institutions concernées,**
- **De demander au président de fixer la rémunération et le régime indemnitaire selon le cadre d'emploi concerné, ou sur la base du d'un indice brut et majoré tenant compte des compétences, du niveau d'études et de l'ancienneté de l'agent contractuel à recruter le cas échéant, cet emploi permanent pouvant également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**
- **De demander au Président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, de procéder à la déclaration de vacance de poste, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier les conventions avec les partenaires,**

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

024.2018 : Service de collecte et de traitement des ordures ménagères : création d'un poste non permanent d'agent administratif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 091.2017 en date du 13.11.2017 : « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel »,

Considérant les besoins de service liés à l'accroissement de la charge de travail découlant notamment de :

- *La mise en place d'une redevance incitative afin de financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères,*
- *La forte demande de commande de bacs et accessoires de collecte des déchets ménagers résiduels,*
- *La nouvelle facturation,*
- *L'acquisition et la mise en place d'un nouvel logiciel de facturation.*

Considérant la nécessité de renforcer temporairement l'effectif du service au regard de l'accroissement temporaire de l'activité,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- De créer un poste non permanent d'agent administratif en catégorie C, en renfort, sur le fondement de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaires, à pourvoir sur une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- De fixer les fonctions comme suite : agent en charge de la gestion administrative du service de collecte et traitement des ordures ménagères, notamment établissement de la facturation « OM », participation à la mise en place effective de la redevance incitative et du nouveau logiciel de gestion, gestion des relations avec les usagers, gestion des biens mis en vente, rattrapage de facturations sur les années précédentes, optimisation des recouvrements,
- De fixer la durée de ce poste à 20h par semaine, à compter de juillet 2018 jusqu'au 28 février 2019 inclus,
- De demander au président d'effectuer les démarches nécessaires en vue de pourvoir le poste, et notamment de procéder aux formalismes de publication (dont déclaration de vacance de poste), et de prévoir les crédits au budget,
- De demander au président de fixer la rémunération et le régime indemnitaire selon le cadre d'emploi concerné, ou sur la base du d'un indice brut et majoré tenant compte des compétences, du niveau d'études et de l'ancienneté de l'agent contractuel à recruter,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

6. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - MOBILITE -TIC

Pas de délibération.

7. FONCTIONNEMENT GENERAL - FINANCES - JURIDIQUE

025.2018 : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2017, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°018.2018 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 26.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2017 et le projet de budget 2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes, pour le budget de l'établissement composé comme suit :**

Le budget principal (00400),

Les budgets annexes (BA) suivants :

BA zones d'activités ZA intercommunale – parc économique de la Sauer à Eschbach (00401),

CADT – Fleckenstein à Lembach (00402),

Bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach (00403),

ZAC intercommunale thermale à Morbsronn-les-Bains (00404),
ZAC intercommunale sud de Woerth (00405),
Chaufferie collective intercommunale « l'écorce » à Durrenbach (00406),
ZAC intercommunale Willenbach – Pechelbronn (00407),
Forages « Héliions » - Pechelbronn (00409),
Service de collecte et traitement des ordures ménagères (00411),
ZAC Pôle bois à Hegeney (00412),
Ilot urbain centre de Woerth (00413),
Pôle bois bâtiment innovant à Preusdorf (00415),
Pôle bois bâtiment d'activités à Eschbach (00414),
Site économique nord de Woerth (00416),
ZAC intercommunale Tormatt à Woerth (00416),
ZAC intercommunale Sormatt à Lembach (00417),
ZAC intercommunale touristique à Wingen (00419).

- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

026.2018 : Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2017, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°018.2018 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 26.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2017 et le projet de budget 2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le président quittant la salle, le 1^{er} vice-président prenant la présidence de la séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 de l'établissement, retraçant les dépenses et recettes du budget composé d'un budget principal et de budgets annexes, comme suit (montants intégrant les reports excédentaires et déficitaires de l'année N-1) :

BUDGETS		Détail	Compte administratif avec reports et affectations n-1
1 PPAL	40000/00400 / ORMC 20 BUDGET PRINCIPAL CCVS-CCSP M14 Avec inventaire Bénéficiaire du FCTVA SIRET 20001305000014	Dépenses de fonctionnement	5 211 453,56
		Recettes de fonctionnement	7 977 087,62
		Résultat de fonctionnement	2 765 634,06
		Dépenses d'investissement	5 271 153,43
		Recettes d'investissement	4 222 258,14
		Résultat d'investissement	-1 048 895,29
		Résultat de l'exercice	1 716 738,77
		2 ZAC	40001/00401 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PES ESCHBACH M14 Gestion stock Soumis à TVA SIRET 20001305000022
Recettes de fonctionnement	1 209 122,52		
Résultat de fonctionnement	535 740,63		
Dépenses d'investissement	680 433,44		
Recettes d'investissement	153 822,25		
Résultat d'investissement	-526 611,19		
Résultat de l'exercice	9 129,44		

3	40002/00402 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000030	Dépenses de fonctionnement	27 291,76
		Recettes de fonctionnement	55 055,49
BAT		Résultat de fonctionnement	27 763,73
		Dépenses d'investissement	63 765,32
		Recettes d'investissement	101 648,01
		Résultat d'investissement	37 882,69
		Résultat de l'exercice	65 646,42
4	40003/00403 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES HES M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000048	Dépenses de fonctionnement	57 441,99
		Recettes de fonctionnement	71 707,85
BAT		Résultat de fonctionnement	14 265,86
		Dépenses d'investissement	17 763,63
		Recettes d'investissement	29 352,86
		Résultat d'investissement	11 589,23
		Résultat de l'exercice	25 855,09
5	40004/00403 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN LES BAINS M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000055	Dépenses de fonctionnement	482 550,57
		Recettes de fonctionnement	483 044,17
ZAC		Résultat de fonctionnement	493,60
		Dépenses d'investissement	482 550,57
		Recettes d'investissement	627 247,29
		Résultat d'investissement	144 696,72
		Résultat de l'exercice	145 190,32
6	40005/00405 BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000063	Dépenses de fonctionnement	1 133 047,92
		Recettes de fonctionnement	1 225 975,40
ZAC		Résultat de fonctionnement	92 927,48
		Dépenses d'investissement	1 427 775,27
		Recettes d'investissement	1 001 719,44
		Résultat d'investissement	-426 055,83
		Résultat de l'exercice	-333 128,35
7	40006/00406 BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE L'ECORCE M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000071	Dépenses de fonctionnement	81 894,90
		Recettes de fonctionnement	183 853,66
INFRA		Résultat de fonctionnement	101 958,76
		Dépenses d'investissement	227 887,69
		Recettes d'investissement	153 916,79
		Résultat d'investissement	-73 970,90
		Résultat de l'exercice	27 987,86
8	40007/00407 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000089	Dépenses de fonctionnement	371 572,16
		Recettes de fonctionnement	371 573,47
ZAC		Résultat de fonctionnement	1,31
		Dépenses d'investissement	420 902,16
		Recettes d'investissement	578 652,16
		Résultat d'investissement	157 750,00
		Résultat de l'exercice	157 751,31
9	40008/00408 BUDGET ANNEXE JARDIN DES BRUMES M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000097	Budget clôturé	
INFRA			
10	40009/00409 BUDGET ANNEXE Forages (Hélion 2 et 3)	Dépenses de fonctionnement	,00
		Recettes de fonctionnement	7 679,97
		Résultat de fonctionnement	7 679,97

INFRA	M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000105	Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	13 286,44 8 620,62 -4 665,82 3 014,15
11 SERV	40011/00411 / ORMC 21 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M4 SPIC Non soumis à TVA (art 260ACGI/L2333-6CGCT) SIRET 20001305000113	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	1 860 149,65 1 862 157,36 2 007,71 ,00 ,00 ,00 2 007,71
12 ZAC	40012/00412 BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZA HEGENEY M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000121	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	428 661,89 428 375,20 -286,69 431 093,39 433 736,39 2 643,00 2 355,00
13 BAT	40013/00413 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE WOERTH M14 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000139	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	294 167,39 78 511,91 -215 655,48 2 538 975,10 1 741 602,78 -797 372,32 -1 013 027,80
14 BAT	40014/00414 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENTS D'ACTIVITES ESCHBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000147	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	117 812,14 176 870,01 59 057,87 903 011,84 920 000,00 16 988,16 76 046,03
15 BAT	40015/00415 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BAT INNOVANT M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 200013050000154	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	14 852,64 168 514,87 153 662,23 82 530,86 72 811,23 -9 719,63 143 942,60
16 BAT	40016/00416 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (Star auto) M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000162	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement Résultat de l'exercice	47 353,14 63 750,56 16 397,42 13 879,00 330 734,10 316 855,10 333 252,52
17 BAT	40017/00417 BUDGET ANNEXE ZAC SORMATT LEMBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement Résultat de fonctionnement Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat d'investissement	,00 ,00 ,00 ,00 ,00 ,00

18 BAT	SIRET 20001305000188	Résultat de l'exercice	,00
	40018/00418	Dépenses de fonctionnement	,00
	BUDGET ANNEXE	Recettes de fonctionnement	,00
	ZAC TORMATT WOERTH (SUPER U)	Résultat de fonctionnement	,00
	M14	Dépenses d'investissement	,00
	avec inventaire	Recettes d'investissement	,00
	Soumis à TVA	Résultat d'investissement	,00
	SIRET 20001305000170	Résultat de l'exercice	,00
19 ZAC	40019/00419	Dépenses de fonctionnement	5 635,00
	BUDGET ANNEXE	Recettes de fonctionnement	5 635,00
	ZA touristique WINGEN	Résultat de fonctionnement	,00
	M14	Dépenses d'investissement	5 635,00
	Gestion stocks	Recettes d'investissement	75 000,00
	Soumis à TVA	Résultat d'investissement	69 365,00
	SIRET 20001305000196	Résultat de l'exercice	69 365,00

TOTAUX	
Somme dépenses fonctionnement	10 807 266,60
Somme recettes fonctionnement	14 368 915,06
Résultat de fonctionnement	3 561 648,46
Somme dépenses investissement	12 580 643,14
Somme recettes investissement	10 451 122,06
Résultat d'investissement	- 2 129 521,08
Résultat global (excédent-déficit)	1 432 127,38
Somme des dépenses SF+SI	23 387 909,74
Somme des recettes SF+SI	24 820 037,12
Résultat global de l'exercice (excédent-déficit)	1 432 127,38

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

027.2018 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget - tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2017, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°018.2018 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 26.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2017 et le projet de budget 2018,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

BUDGETS		SF : section de fonctionnement SI : section d'investissement	Résultats €	Affectation des résultats sur l'exercice 2018
1 PPAL	40000/00400 / ORMC 20 BUDGET PRINCIPAL CCVS-CCSP M14 Avec inventaire Bénéficiaire du FCTVA SIRET 20001305000014	Résultat de fonctionnement	2 765 634,06	au 002 excédent SF 1 716 738,77 € au 1068 recettes SI 1 048 895,29 €
		Résultat d'investissement	-1 048 895,29	au 001 déficit SI
2 ZAC	40001/00401 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PES ESCHBACH M14 Gestion stock Soumis à TVA SIRET 20001305000022	Résultat de fonctionnement	535 740,63	au 002 excédent SF 535 740,63 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	-526 611,19	au 001 déficit SI
3 BAT	40002/00402 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000030	Résultat de fonctionnement	27 763,73	au 002 excédent SF 0 € au 1068 recettes SI 27 763,32 €
		Résultat d'investissement	37 882,69	au 001 excédent SI
4 BAT	40003/00403 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES HES M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000048	Résultat de fonctionnement	14 265,86	au 002 excédent SF 0 € au 1068 recettes SI 14 265,86 €
		Résultat d'investissement	11 589,23	au 001 excédent SI
5 ZAC	40004/00403 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN LES BAINS M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000055	Résultat de fonctionnement	493,60	au 002 excédent SF 493,60 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	144 696,72	au 001 excédent SI

6 ZAC	40005/00405 BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000063	Résultat de fonctionnement	92 927,48	au 002 excédent SF 92 927,48 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	-426 055,83	au 001 déficit SI
7 INFRA	40006/00406 BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE L'ECORCE M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000071	Résultat de fonctionnement	101 958,76	au 002 excédent SF 0 € au 1068 recettes SI 101 958,76 €
		Résultat d'investissement	-73 970,90	au 001 déficit SI
8 ZAC	40007/00407 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000089	Résultat de fonctionnement	1,31	au 002 excédent SF 1,31 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	157 750,00	au 001 excédent SI
9 INFRA	40008/00408 BUDGET ANNEXE JARDIN DES BRUMES M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000097		Budget clôturé	
10 INFRA	40009/00409 BUDGET ANNEXE Forages (Hélion 2 et 3) M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000105	Résultat de fonctionnement	7 679,97	au 002 excédent SF 0 € au 1068 recettes SI 7 679,97 €
		Résultat d'investissement	-4 665,82	au 001 déficit SI
11 SERV	40011/00411 / ORMC 21 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M4 SPIC Non soumis à TVA (art 260ACGI/L2333-6CGCT) SIRET 20001305000113	Résultat de fonctionnement	2 007,71	au 002 excédent SF 2 007,71 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	,00	
12	40012/00412 BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZA HEGENEY	Résultat de fonctionnement	-286,69	au 002 déficit SF

ZAC	M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000121	Résultat d'investissement	2 643,00	au 001 excédent SI
13 BAT	40013/00413 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE WOERTH M14 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000139	Résultat de fonctionnement	-215 655,48	au 002 déficit SF
		Résultat d'investissement	-797 372,32	au 001 déficit SI
14 BAT	40014/00414 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENTS D'ACTIVITES ESCHBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000147	Résultat de fonctionnement	59 057,87	au 002 excédent SF 59 057,87 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	16 988,16	au 001 excédent SI
15 BAT	40015/00415 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BAT INNOVANT M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000154	Résultat de fonctionnement	153 662,23	au 002 excédent SF 143 942,60 € au 1068 recettes SI 9 719,63 €
		Résultat d'investissement	-9 719,63	au 001 déficit SI
16 BAT	40016/00416 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (Star auto) M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000162	Résultat de fonctionnement	16 397,42	au 002 excédent SF 16 397,42 € au 1068 recettes SI 0 €
		Résultat d'investissement	316 855,10	au 001 excédent SI
17 BAT	40017/00417 BUDGET ANNEXE ZAC SORMATT LEMBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000188	Résultat de fonctionnement	,00	au 002 excédent SF
		Résultat d'investissement	,00	au 001 excédent SI
18 BAT	40018/00418 BUDGET ANNEXE ZAC TORMATT WOERTH (SUPER U) M14 avec inventaire	Résultat de fonctionnement	,00	au 002 excédent SF

	Soumis à TVA SIRET 20001305000170	Résultat d'investissement	,00	au 001 excédent SI
19 ZAC	40019/00419 BUDGET ANNEXE ZA touristique WINGEN M14	Résultat de fonctionnement	,00	au 002 excédent SF
	Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000196	Résultat d'investissement	69 365,00	au 001 excédent SI

• **D'approuver les annexes aux budgets suivants :**

- **Tableau des contributions et subventions-participations à verser en 2018, annexé à la présente délibération, et prévues au budget, au titre des opérations conduites par la communauté de communes, au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place, et en qualité de membre adhérent aux organismes cités, et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés, et dans les limites des enveloppes totales suivantes :**

Totaux		Budgétisé total (autres frais)
Autres services extérieurs 6288	325 925,00	350 000,00
Contribution SDIS 6553	127 155,06	127 155,06
Contributions aux organismes de regroupement 65548	199 354,10	205 000,00
Subventions de fonctionnement (associations et privés) 6574	671 236,00	672 500,00
Subventions de fonctionnement (organismes publics) 657358	32 500,00	32 500,00
Subventions d'équipement (Région – THD) 204123	384 575,00	384 575,00
Total	1 356 170,16	1 387 155,06

- **Tableau des écritures internes entre budgets, annexé à la présente délibération, détaillant :**
 - les écritures internes de prises en charges de frais de poste, d'assurances et autres,
 - de contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes,
 - les écritures d'ordres,
 - de provisions et reprises de provisions,

- d'avances et de remboursement d'avances au budget principal aux budgets annexes pour assurer le portage des déficits et leur remboursement,
 - Tableau des effectifs (cf. compte-rendu débat d'orientation budgétaire et tableau annexe du budget principal),
 - Tableau des actions-opérations (cf. compte-rendu débat d'orientation budgétaire),
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

028.2018 : Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2017, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°018.2018 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 26.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2018 en date du 09.04.2018 : « Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant la proposition de budget pour l'exercice 2018, intégrant les affectations de résultats de l'exercice 2017,

Considérant les informations issues de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2018 et compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2017 et le projet de budget 2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, neuf voix contre, cinq abstentions, décide :

- **De procéder à une augmentation des taux des impôts directs locaux comme suit :**

Taxe d'habitation : 11,71 % (11,43 % + 0,28 pts)

Taxe sur les propriétés bâties : 2,21 % (1,68 % + 0,53 pts)

Taxe sur les propriétés non bâties : 8,13 % (7,94 % + 0,19 pts)

- **De maintenir le taux de la CFE à 21,14 %, compte tenu de la révision des bases en 2014, et du taux maximum de droit commun et taux maximum avec capitalisation, et de fixer le taux de CFE mis en réserve au maximum possible, soit à 0,310, portant la mise en réserve à 0,420 (0,310 + 0,110 de réserve de taux capitalisée),**
- **De fixer le coefficient de TASCOM à 110, pour application effective à compter du 01.01.2019, (coefficient à 105 au 01.01.2018),**

- De valider les recettes fiscales comme suit :

Impôt direct local 2018	Objet	Produit appelé 2017-Etat 1259FPU (sur les bases prévisionnelles 2018 indiquées)
Cotisation foncière des entreprises (taux mis en réserve : taux maximum possible)	21,14%	834 184 €
Taxe d'habitation	11,71%	2 191 995 €
Taxe sur le foncier bâti	2,21%	319 942 €
Taxe sur le foncier non bâti	8,13%	42 430 €
Eléments complémentaires	--	--
FNGIR	Reversement	1 219 873 €
Allocations compensatrices	Encaissement	91 272 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 103 €
Produit global des IFER	Encaissement	67 122 €
Produit de la CVAE	Encaissement	426 630 €
Produit de la TASCOM	Encaissement Coefficient 105	63 405 €
FPIC – mécanisme de garantie – année 2 sur 3	Encaissement Prévision 85% du perçu 2017	163 681,10 €
Taxe GEMAPI	Pour rappel – produit appelé	130 000 €

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

029.2018 : Approbation du budget primitif 2018 de l'établissement : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2017, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°018.2018 du conseil communautaire réuni en commission finances en date du 26.03.2018 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2018 en date du 09.04.2018 : « Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2018 en date du 09.04.2018 : « Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 26.03.2018,

Considérant la proposition de budget pour l'exercice 2018, intégrant les affectations de résultats de l'exercice 2017,

Considérant les informations issues de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2018 et compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget 2017 et le projet de budget 2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, six abstentions, décide :

- De valider le budget de l'établissement, dûment équilibré, et intégrant les restes à réaliser constatés en 2017, ainsi que ses annexes, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :

BUDGETS		Budget primitif 2018	
1 PPAL	40000/00400 / ORMC 20 BUDGET PRINCIPAL CCVS-CCSP M14 Avec inventaire Bénéficiaire du FCTVA SIRET 20001305000014	Dépense de fonctionnement	8 471 661,61
		Recettes de fonctionnement	8 471 661,61
		Dépenses d'investissement	5 693 137,83
		Recettes d'investissement	5 693 137,83
2 ZAC	40001/00401 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PES ESCHBACH M14 Gestion stock Soumis à TVA SIRET 20001305000022	Dépense de fonctionnement	1 234 757,50
		Recettes de fonctionnement	1 234 757,50
		Dépenses d'investissement	1 234 640,83
		Recettes d'investissement	1 234 640,83
3 BAT	40002/00402 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000030	Dépense de fonctionnement	68 000,00
		Recettes de fonctionnement	68 000,00
		Dépenses d'investissement	110 732,34
		Recettes d'investissement	110 732,34
4 BAT	40003/00403 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES HES M14 Avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000048	Dépense de fonctionnement	43 683,00
		Recettes de fonctionnement	43 683,00
		Dépenses d'investissement	46 933,09
		Recettes d'investissement	46 933,09
5 ZAC	40004/00403 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN LES BAINS M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000055	Dépense de fonctionnement	618 200,57
		Recettes de fonctionnement	618 200,57
		Dépenses d'investissement	627 247,29
		Recettes d'investissement	627 247,29
	40005/00405	Dépense de fonctionnement	1 431 184,52

6 ZAC	BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000063	Recettes de fonctionnement	1 431 184,52
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	1 703 855,37 1 703 855,37
7 INFRA	40006/00406 BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE L'ECORCE M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000071	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	183 880,34 183 880,34
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	254 209,83 254 209,83
8 ZAC	40007/00407 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000089	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	374 763,47 374 763,47
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	578 652,16 578 652,16
9 INFRA	40008/00408 BUDGET ANNEXE JARDIN DES BRUMES M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000097	Budget clôturé	
10 INFRA	40009/00409 BUDGET ANNEXE Forages (Hélion 2 et 3) M4 SPIC Soumis à TVA SIRET 20001305000105	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	7 679,38 7 679,38
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	15 359,35 15 359,35
11 SERV	40011/00411 / ORMC 21 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M4 SPIC Non soumis à TVA (art 260ACGI/L2333-6CGCT) SIRET 20001305000113	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	1 902 007,71 1 902 007,71
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	43 485,00 43 485,00
12 ZAC	40012/00412 BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZA HEGENEY M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000121	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	430 634,58 430 634,58
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	430 915,89 430 915,89
13 BAT	40013/00413 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE WOERTH M14 SPIC	Dépense de fonctionnement Recettes de fonctionnement	1 198 376,00 1 198 376,00
		Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	2 428 748,32 2 428 748,32

	Soumis à TVA SIRET 20001305000139		
14	40014/00414 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENTS D'ACTIVITES ESCHBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000147	Dépense de fonctionnement	243 028,67
		Recettes de fonctionnement	243 028,67
BAT		Dépenses d'investissement	310 000,00
		Recettes d'investissement	310 000,00
15	40015/00415 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BAT INNOVANT M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000154	Dépense de fonctionnement	177 399,60
		Recettes de fonctionnement	177 399,60
BAT		Dépenses d'investissement	177 603,76
		Recettes d'investissement	177 603,76
16	40016/00416 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (Star auto) M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000162	Dépense de fonctionnement	59 492,93
		Recettes de fonctionnement	59 492,93
BAT		Dépenses d'investissement	1 420 803,17
		Recettes d'investissement	1 420 803,17
17	40017/00417 BUDGET ANNEXE ZAC SORMATT LEMBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000188	Dépense de fonctionnement	46 000,00
		Recettes de fonctionnement	46 000,00
BAT		Dépenses d'investissement	46 000,00
		Recettes d'investissement	46 000,00
18	40018/00418 BUDGET ANNEXE ZAC TORMATT WOERTH (SUPER U) M14 avec inventaire Soumis à TVA SIRET 20001305000170	Dépense de fonctionnement	,00
		Recettes de fonctionnement	,00
BAT		Dépenses d'investissement	,00
		Recettes d'investissement	,00
19	40019/00419 BUDGET ANNEXE ZA touristique WINGEN M14 Gestion stocks Soumis à TVA SIRET 20001305000196	Dépense de fonctionnement	235 635,00
		Recettes de fonctionnement	235 635,00
ZAC		Dépenses d'investissement	235 635,00
		Recettes d'investissement	235 635,00

TOTAUX	
Somme dépenses fonctionnement	16 726 384,88
Somme recettes fonctionnement	16 726 384,88
Résultat de fonctionnement	Equilibré

Somme dépenses investissement	15 357 959,23
Somme recettes d'investissement	15 357 959,23
Résultat d'investissement	Equilibré
Somme des dépenses SF+SI	32 084 344,11
Somme des recettes SF+SI	32 084 344,11
Résultat global (excédent-déficit)	Equilibré

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

8. DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Aucun point n'a été soulevé en séance.

Informations.

- **Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (et par les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations) :**

Marchés publics :

Depuis le 1er janvier 2018 : 9 marchés notifiés.

Depuis le 05.02.2018 (dernier conseil communautaire) : 6 marchés notifiés.

- « Mise en sécurité et aux normes du hall n°6 - Site d'activité Woerth Nord (67360) - Lot4: Balayage de sécurité » : 1 marché de travaux, signé par M. Fuchs
- « Acquisition de véhicules minibus 9 places - Lot 01 : "grand" coffre » : 1 marché de fourniture, signé par M. Kreiss
- « Acquisition de véhicules minibus 9 places - Lot 02 : coffre standard » : 1 marché de fourniture, signé par M. Kreiss
- « Travaux d'aménagement pôle santé Woerth - Lot n° 1 : plâtrerie parachevement » : 1 marché de travaux, signé par M. Fuchs

- « Travaux d'aménagement pôle santé Woerth - Lot n° 2 : revêtements de sols » : 1 marché de travaux, signé par M. Fuchs
- « Travaux d'aménagement pôle santé Woerth - Lot n° 3 : électricité » : 1 marché de travaux, signé par M. Fuchs

Assurances :

Assurance flotte de véhicule : 3 dossiers en cours (bris de glace et choc sur carrosserie)

Assurance dommages aux biens : 1 dossier en cours (arbre tombé sur le parcours des défis)

Assurance statutaire : dossiers arrêts de travail en cours.

Assurances DO ou décennales : 1 dossier en cours (fuite d'eau à la résidence seniors).

Assurance partie adverse : panneaux routiers à Eschbach suite accident (parc économique de la Sauer).

Autres :

M. Richert intervient sur la hausse des taux des impôts directs locaux, en précisant qu'il serait favorable à un planning de projets plus étendu, permettant d'éviter une hausse,

M. le président félicite la commune de Forstheim, pour le prix obtenu dans le cadre de son engagement zéro-phytosanitaires,

M Wernert informe les élus des craintes pouvant être exprimées par les assistantes maternelles de Preuschdorf à la suite du projet d'installation d'une micro-crèche au bâtiment innovant.

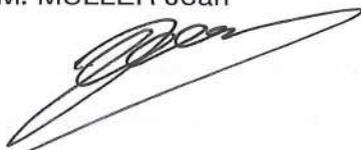
Le président donne la parole à Mme Marajo, conseillère départementale, qui invite les élus à s'exprimer sur l'avenir institutionnel de l'alsace sur www.expressioncitoyenne.alsace.

Documents annexes : Non.

Le président clos la séance du conseil communautaire à 21h45.

Fait à Durrenbach, le 12/04/2018

Le secrétaire de séance
M. MULLER Jean




Le président
Jean-Marie HAAS



Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 09/04/2018

027.2018	028.2018	029.2018
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Contre	Contre
Pour	Contre	Contre
Pour	Contre	Abst.
Pour	Pour	Pour
Pour	Contre	Abst.
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Abst.	Pour
Pour	Abst.	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Contre	Abst.
Pour	Abst.	Pour
Pour	Contre	Abst.
Pour	Pour	Pour
Pour		
Pour	Pour	Pour
Pour	Contre	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Abst.	Abst.
Pour	Contre	Contre
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour
Pour	Contre	Pour
Pour	Abst.	Abst.
Pour	Pour	Pour
Pour	Pour	Pour